L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 9 DECEMBRE 1836.

Nous apprenons par le capitaine de la *Cecilia*, arrivé hier, qu'il a rencontré, le 18 novembre, sur les côtes de St. Domingue, le navire *Brazet*, à bord duquel voyage la nouvelle troupe de notre théâtre français. Mdl. Davis Sicot Chameaux s'étaient fait conduire en rade, à son bord, et y avaient passé une journée agréable. Les deux navires se sont rencontrés quelques jours après, sur les côtes de Cuba. On doit donc voir le *Brazet* à chaque instant.

LE TARIF.

(Suite.)

Nous avons démontré une partie des dangers qui pourraient, sinon d'arrêter, du moins de retarder longtems encore, la prospérité des Etats-Unis, par une réduction trop prématurée ou trop inéquitable du tarif actuel, qu'il nous soit permis de chercher à découvrir quelles pourraient être les raisons qui auraient les mandataires de la nation à diminuer nouveau les droits qui pèsent sur quelques-uns des produits de l'étranger.

Quelles raisons s'expliqueraient elles par la crainte d'une banqueroute politique? l'idée qu'une trop forte somme d'argent laissée au pouvoir de l'exécutif deviendrait un foyer de récueil contre lequel traient se briser nos institutions républicaines, et avec elles nos libertés publiques? l'appréhension qu'une dictature, un manteau royal, un sceptre d'un empereur peuvent surgir des coffres de la trésorerie de Washington au moindre signal donné par le président ou son conseil de ministre? Assurément, rien ne justifie de semblables craintes. Elles seraient à-fait illusoires, surtout dans un pays comme celui-ci, où les principes de la plus pure démocratie sont implantés dans tous les cœurs et font, de chaque citoyen, l'égide vivante et protectrice du gouvernement.

Nous voulons même supposer pour un moment que des moyens de corruptions pèssent trouver accès auprès du peuple américain s'imaginera-t-on que c'est la différence de quelques millions de piastres qui délivrerait le pouvoir exécutif d'effectuer ses coupables projets? Et en basant les revenus future de la nation sur ses dépenses actuelles, ne restérait-il pas encore dans la caisse du trésorier général des sommes assez considérables pour payer largement ceux qui voudraient servir la cause du conspirateur? Ah! disons-le hautement: trop de respect, de foi même est attachée, à l'étranger, au titre de Président des Etats-Unis, pour que le citoyen à qui ces hautes fonctions, puisse jamais avoir le, ... d'échanger, par une révolution funeste, les hommes dont il a été entouré par les suffrages d'une nation libre et éclairée contre ceux qui environnent la ... et qui font du chef de l'Etat le maître absolu d'un troupeau d'esclaves!

D'un autre côté, si nous examinons la condition actuelle du peuple américain, nous serait-il permis de ... qu'il faut y apporter de nouveaux et de grands ... ; et, par une réduction du tarif, aider les ... à porter avec plus de facilité le poids de leurs contributions. Une semblable conclusion n'est guère ... ble, car en considérant quelle est la nature de ces charges on trouve si peu onéreuses qu'une diminution dans les droits d'entrée des marchandises étrangères ne donnerait lieu à aucun changement matériel. On supposer que cette réduction ne fut pas à l'avantage des industriels forains mais bien en celui de la ... de la nation, que gagnerait-celle cit Portons le ... de la diminution à 15 ou 20 millions dans ... le bénéfice de chaque habitant; serait terme ... d'environ une piastre à dix escalins annuellement. Serait-ce donc pour obtenir un résultat aussi ... que le congrès adopterait une mesure susceptible de compromettre le sort des Etats et l'industrie ... nation entière? Vraiment, nous le répéterons ... nous aimons à croire que nos mandataires gé... aux y regarderont à plus d'une fois avant que de ... sur un sujet aussi imposant que celui d'une ... réduction dans le tarif.

Les taxes indirectes qui pèsent sur la masse du peuple américain sont si modérées, que, quelque soit la ... qu'on y apporte, la différence sera, pour ... dire imperceptible pour les contribuables, et ne ... en aucune manière améliorer leur condition ... sociale, que nous regardons comme unique dans l'histoire des nations.

En effet arrêtons nos regards sur ce qui se passe ... l'ancien monde. (nous voulons bien pour l'honneur des royaumes constitutionnels faire abstraction des Etats despotiques, où la volonté du chef est le ... code de lois en rigueur,) considérons même les ... républiques américaines, à l'exception de celles des Etats-Unis du Nord. Partout nous voyons le chiffre des contributions porté à un taux exorbitant. Aucun produit, aucune denrée, quelque soit le degré ... qui rende l'usage indispensable à la nation ... exempt de la Taxe d'entrée. En outre, les ... territoriales, même, y sont sujettes à des ... élevés, que l'on nomme droits de roulage, de consommation, de barrière etc. A tout cela si nous ajoutons encore cette foule d'articles dits de contrebande et dont la passion et le débit ne peuvent apparaître qu'à la régie, nous comprendrons aisément que le peuple, qui supporte toutes ces contributions, peut se ... et demander quelque adoucissement à son ...

Lorsqu'il en puisse être cependant de la nature et de la *nécessité* des taxes imposées en Europe et dans ... trois quarts de l'Amérique sur l'entrée, la consommation et le roulage de tous les produits soit étranger ... indigènes, nous ne nous permettrons pas de traiter d'arbitraire, la conduite des gouvernements qui ont ... devoir établir sur de semblables bases leurs moyens de revenu respectif. Et bien qu'il y aurait peut être pour un républicain quelque chose de judicieux à faire remarquer au sujet des sommes allouées à la sensualité des bouches royales; aux menus plaisirs des princes du sang et de toutes les altesses sérénissimes du monde; au faste des ambassadeurs, qui, pour la plus grande gloire de la nation qu'ils représentent doivent rivaliser à s'éclipser mutuellement en luxe et en magnificence; à l'entretient et à la paie de cent mille hommes de troupes, organisées, dit on, pour la défense du territoire et la sauve garde de l'honneur national, mais que le philosophe ou l'observateur, peuvent supposer, avec assez de fondement, être établies pour protéger et conserver intacts l'inviolabilité du trône, et maintenir les droits de la dynastie régnante. Quoique l'on puisse enfin parler de ces pensions accordées à tels ou tels individus parcequ'ils ont eu le bonheur de naître ducs, marquis, comtes ou barons, et censurer l'emploi de ces sommes immenses consacrées à soutenir ces établissements d'amusement général, mais où l'homme riche ou aisé seulement va se divertir, tandis que le pauvre arose journellement son champ de ses sueurs et paye chèrement les violons qui font danser l'opulence, cependant nous garderons le silence à ce sujet, notre intention n'étant pas dans un article aussi limité que doit l'être celui-ci, de faire la critique de certains gouvernements, mais *simplement d'établir* un terme de comparaison, et de faire ressortir comme on le verra plus bas le contraste qui règne entre les prodigalité des monarchies européennes et ce système mal entendu d'économie qui caractérise le gouvernement et le Congrès de Washington.

Après avoir laconiquement passé en revue la nature et l'énormité des tarifs décrétés par les monarchies constitutionnelles de l'Europe et les autres républiques du nouveau monde, reportons nos regards sur les Etats Unis. Ici nous n'avons à payer aucun de ces droits de barrière, de roulage, de consommation &c. et dès qu'une denrée étrangère quelle qu'elle soit d'ailleurs a été admise dans le pays après y avoir payé la taxe d'entrée, qui est généralement très modérée, elle peut circuler librement d'un etat à l'autre, revenir au point de départ, et dans le cas où le propriétaire n'aurait pas trouvé à en disposer avantageusement, il lui devient loisible de la rembarquer pour un pays étranger, et, profitant du bénéfice de la loi du *drawback*, le plus belle et la plus libérale de toutes les conceptions mercantiles du siècle, il est dispensé de payer la taxe fixée par le tarif pour l'introduction de cette denrée. Voilà donc une des premières libéralités de notre gouvernement, non envers les pays étrangers qu'envers le peuple américain lui même.

Quant aux autres avantages, ils ne sont ni moins grands ni moins faciles à apprécier. Point d'articles qui soient décrétés de contrebande; par conséquent, point de monopole pour le gouvernement, point d'imposition arbitraire sur le peuple. De sorte qu'il résulte de tout cela que les citoyens peuvent trouver en toute saison et au meilleur marché possible tous les articles dont ils ont nécessité première, soit de luxe ou bien de fantaisie qu'il désire se procurer pour ses besoins ou ses plaisirs.

N'oublions pas de faire ressortir ici que sur la foule de marchandises étrangères importées aux Etats Unis, on compte de deux à trois mille items (1) qui sont déclarés libres de droit d'entrée et le reste quoique justement au chiffre qu'exige la prospérité de notre agriculture et de nos établissemens manufacturiers.

Mais ne nous trompérions nous pas en disant que ce chiffre est justement ce qu'il doit être pour laisser quelque avantages à notre industrie territoriale? nous le craignons: car si nous considérons le modicité de la taxe sur les sucres étrangers, nous voyons qu'il en est résulté un grand préjudice pour les planteurs de la Louisiane. Il est peut de pays au monde qui ... aux colonies que celui de la France; et cependant les sucres de cette dernière ne peuvent soutenir la concurrence avec ceux que produira notre sol ou nos manufactures, et dont la nature sera identiquement la même. Et sans entrer à ce sujet dans de longs détails, nous citerons la soie, les vignobles, le chanvre, les huiles, &c. que nous pourrons à la longue exploiter avantageusement dans le pays, si un système de tarif inconsidéré ne vient d'avance détruire le germe de cette industrie nouvelle.

On se plaint que les revenus du trésor général sont trop forts, et qu'il faut les réduire de manière à les proportionner avec les dépenses publiques. Cette idée nous paraît vraiment singulière, sinon ridicule. Qui donc a dit que nos dépenses étaient précisément ce qu'elles doivent être? Avons-nous même que tout ce que nous nous avons dit de l'état précaire de notre marine, de notre armée, de nos fortifications, de nos améliorations générales, de la prospérité future du pays, soit dénué de fondement, et que ces différentes choses aient atteint leur dernier point de perfectionnement. Le gouvernement n'aurait-il plus rien à faire pour le bien être de la nation?

Nous avons parlé plus haut de la prodigalité de quelques monarchies européennes, et nous avons promis de faire ressortir le contraste de l'économie mal entendue des Etats-Unis: voici le moment de tenir à notre promesse.

Notre gouvernement, de pauvre qu'il était dans le principe s'est tout-à-coup, et comme par enchantement trouvé transporté au comble des richesses; semblable en cela à cet homme qui, du sein de la misère se voit environné de trésors qu'il a laborieusement acquis. Etonné de son changement de fortune et habitué d'abord à vivre avec la plus stricte économie, il ne sait plus que faire de son or: il devient sans s'en douter avare, et renferme dans ses coffres-forts le fruit de son travail; par la raison toute naturelle qu'étant familiarisé avec un certain genre de vie il lui est impossible de refondre sa nature et d'adopter désormais un système de libéralité. Mais ce qui est facile à comprendre dans un homme, ne l'est pas dans un gouvernement. Celui-ci doit en tout temps savoir faire de ses riches ses un usage équitable et proportionné au rang qu'il occupe parmi les nations. Cependant il n'en a pas été ainsi pour le gouvernement des Etats-Unis. Riche autant qu'il lui est possible de le souhaiter, il ne sait comment disposer de ses trésors. Il les laisse long-tems moisir dans ses coffres, et ce n'est que lorsqu'il en est embarassé qu'il adopte ab rupto le plan de les distribuer parmi les Etats. Etait-ce bien là le mode de les répartir? il faut le croire puisque nos mandataires, dont la sagesse est incontestable, ont cru devoir en agir ainsi. Une distribution semblable eut été rationnelle sans doute, après quelques allocations pour établir un système d'éducation propre à faire des citoyens utiles et éclairés parmi toutes les classes de la population. Ce point important est entièrement laissé de côté par le Congrès Général. En Europe, au contraire, toute la sollicitude du gouvernement y est apportée. Parmi nous, il ne se trouve aucun établissement d'utilité publique, tels que instituts, académies, jardins de botanique, conservatoires, écoles de peinture, de musique, musées, &c. qui soit soutenu par le *trésor* de la nation, tout est laissé aux bourses des Etats. Aucune somme n'est votée pour encourager les sciences et les arts. Aucune pension n'a encore été accordée à ces vieux marins (2) qui ont employé toute leur vie au service du pays et à assurer sa prospérité C'est cependant pour de semblables objets que les monarchies absorbent une partie des revenus publics: mais là on cherche à obtenir la palme des lumières tandis qu'ici c'est celle du commerce et des richesses qu'on brigue avec le plus d'ardeur. Cette parcimonie n'est propre qu'à maintenir le peuple dans un état complet d'ignorance qui le placera toujours bien en arrière des autres nations du monde.

(1) Voir le tarif de l'année courante.

(2) Nous voulons parler de ceux de la marine marchande.

De l'Annexation des Texas à l'Amérique Unie—No. 4.

En émettant notre opinion sur l'admission des Texas à la Fédération du Nord, nous n'avions abordé ce sujet qu'en raison de l'utilité dont cette mesure nous semblait devoir être pour notre pays; et si, dans notre premier article, nous n'avons consacré que peu de lignes aux conséquences qui pouvaient résulter d'un tel fait, eu égard à nos rapports avec l'Europe, c'est que nous n'imaginions pas qu'elle dût s'allarmer d'une extension territoriale de cette nature; quand, chaque jour, notre population affluait dans les immenses contrées qui avoisinent la cordillère qui nous sépare du versant de la mer Pacifique. C'est de là, et non des Texas que nous pourrons, en moins d'un demi siècle, nous frayer la route des Indes Orientales; or nous ne pouvons concevoir comment on a pu dire, au sein du parlement d'Angleterre, que la possession des Texas nous ouvraient la route de la Chine, puisque nul courant d'eau navigable n'y remonte à plus de quarante lieues dans les terres, excepté le Rio Bravo del Norte sur lequel les bateaux à vapeur ont pu faire soixante lieues. De plus, il est évident que la grande Cordillère, ou Siera Madre, qui court Nord et Sud, mettra toujours obstacle aux grandes communications commerciales entre les Texas et la Senora. Il y a du ridicule à mettre en avant un épouvantail qu'il suffit de regarder la carte pour en reconnaître la futilité. La question est grave, sans doute; mais, la politique de l'Angleterre est entièrement subordonnée à ses intérêts commerciaux; et, tous les économistes conviennent qu'ils ont plus gagné à la séparation des E. Unis, qu'ils n'aussent fait par la possession paisible de ces colonies soumises à la métropole. Si donc l'Angleterre trouve dans son commerce avec l'Union, un ample dédommagement à une perte si immense, n'en doit-on pas conclure que, plus la fédération ajoutera d'étoiles à son pavillon, plus grands seront pour l'Angleterre les produits à retirer de ses relations amicales avec nous.

La discussion qui eut lieu à cet égard le 10 août dernier, a démontré clairement qu'il importait fort peu au gouvernement anglais que les Texas fussent ou non détachées du Mexique; et la question se réduisit à ce qui concernait l'esclavage, ou la traite. Lord Palmerston envisagea ce sujet dans les trois hypothèses, de la soumission de l'Etat de Texas aux armes du Mexique; de son émancipation et de son entière indépendance; enfin, de son annexation à la fédération Américaine. Sous ce dernier rapport il alla jusqu'à dire que notre constitution, permettant l'esclavage dans une partie de l'Union, il n'y aurait pas de motifs suffisans pour nous empêcher de le laisser rétablir aux Texas; mais qu'alors il n'en résulterait aucun danger réel de voir subsister la traite puisque le gouvernement Américain avait lui même accédé au pacte convenu entre la plupart des nations de l'Europe.

S'il nous est clairement démontré que l'Angleterre ne voie en rien ses intérêts lésés par la réunion des provinces Texiennes, nous pensons que la France n'en peut concevoir non plus aucun embrage. Lorsqu'elle a cédé la Louisiane aux Etats-Unis elle leur transmit tous ses droits et parmi eux—ci celui de revendiquer sur l'Espagne la possession des Texas dont la première découverte avait été faite sous le pavillon français.

Lors de la prise de possession des Floridas, l'Amérique unie mit en avant cette prétention dont elle s'est arrangée avec l'Espagne: toutefois la France n'avait plus mon à démêler dans cette question; et ses relations avec le Mexique sont loin d'être assez amicales pour qu'elle s'engage à défendre contre une nation amie, un territoire important dans les mains d'un gouvernement oppresseur. Elle, gênant aussi ses intérêts commerciaux, et elle sait que Mêlée de Texas étant destinés à devenir riches et populeux, elle y trouvera pour ses produits un accroissement de consommation qu'elle ne saurait espérer d'une hostilité ranimée par les armes des Mexicains, et que l'alliance politique qu'elle plongerait de jeune nation indépendante jamais ne lui serait jamais et un affaiblissement.

Le Mexique est hors d'état de reconquérir les Texas, ni de jamais les disputer aux Etats-Unis; et l'on sent de reste que la France et l'Angleterre n'iront pas compromettre glorieuse année de repos, par une guerre chevaleresque, sans autre but que de favoriser la désunion d'une population industrieuse dont les travaux agricoles tendent incessamment à ouvrir de nouveaux débouchés aux produits de ces deux grandes nations. L'anarchie qui désole le Mexique doit faire désirer au monde civilisé qu'un pays tel que les Texas, destiné à de grands progrès, échappe au fléau des révolutions qui menacent chaque jour la république Mexicaine d'une conflagration générale; et puisque la constitution fédérale, sous la garantie de laquelle l'indépendance a été reconnue, se trouve renversée pour faire place à l'arbitraire du gouvernement du sabre, nous pensons que la politique européenne n'a pas plus à voir dans une pareille querelle que dans celle du Guatemala, qu'ond il se détacha du Mexique.

Nous en restons là, pour aujourd'hui, d'une discussion qui peut encore intéresser le public, et qui tend à éclairer sa religion sur une question dont l'Europe va sans doute retentir. Nous ne renonçons pourtant pas à présenter la suite de nos raisonnemens; et, quelques faibles qu'ils puissent paraître, ils sont émis bona *fide*; et, sous ce rapport, il nous mériteront l'indulgence de nos lecteurs.

Conseil de la 3me. Municipalité.

Séance de Mercredi 30 Nov. 1836.

Le Conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le Recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent, MM. Marigny, Duvigneaud, Féraud et Lura.

Mrs. Percy et Kilshaw sont absens pour cause de maladie et M. Lessops par congé.

Après lecture et approbation du journal de la séance du 16 novembre 1836; les séances des 23 et 26 n'ayant pas eu lieu faute de quorum, le secrétaire fait lecture d'un message du maire, en date du 23 nov. dans lequel il fait observer au Conseil que pour agir légalement dans la question de l'ouverture et du prolongement de la rue de l'Esplanade, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St. Jean, il était urgent de connaître préalablement les noms des divers propriétaires des terrains sur lesquels doit passer ladite rue de l'Esplanade dans tout son prolongement, et qu'en outre, les formalités légales n'avaient pas été remplies par le dernier conseil de ville, attendu que l'avis d'usage qui doit être publié à cet effet, n'avait paru que dans une gazette seulement au lieu de deux, ainsi que le veut la loi.

Sur motion, ce message est référé à un comité spécial: le Recorder nomme Mrs. Duvigneaud, Féraud et Lura de ce comité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Cantrelle, offrant de vendre à la municipalité un lot de terre situé sur le prolongement de la rue Casacalvo.

Sur motion, cette proposition est renvoyée au comité des améliorations.

Le secrétaire fait lecture, et le Conseil prend en considération les lettres et pétitions suivantes:

Une lettre de M. E. A Canon, avocat de la municipalité, donnant au Conseil son opinion sur la question de la barture du faubourg Ste. Marie.

Sur motion, ce document est référé au comité des levées.

Une pétition de M. Nicolas Flory, demandant au Conseil la remise d'une amende;

Sur motion, cette pétition est renvoyée au comité des réclamations

Une lettre de Henry C. Conn Jnr., demandant la permission de déposer pendant un certain laps de tems sur la levée, vis à vis l'habitation Macarty, du sable du fleuve.

Sur motion, cette lettre est déposée indéfiniment sur le bureau.

Une pétition de M. F. Vauriguad, demandant au Conseil, qu'il lui soit alloué un débarcadère vis-à-vis sa fonderie à l'usage des navires et bateaux à vapeur qui pourraient y être amarrés, afin d'y enlever des réparations, ledit débarquement des matériaux nécessaires à la fonderie &c.

M. Marigny présente une résolution tendant à accorder au pétitionnaire ce qu'il demandait;

Sur motion, cette résolution est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Une lettre de M. D. O. Nadaud, commissaire des 1er. et 4me. Districts, donnant au Conseil les noms des divers propriétaires qui avaient négligé de faire faire leurs banquettes dans les deux districts précités.

Sur motion, cette lettre est déposée sur le bureau, sujette à l'ordre du Conseil.

Une pétition de James Crowe, sollicitant la remise d'une amende de $25.

Sur motion, cette pétition est déposée sur le bureau.

Une pétition des habitans du faubourg Washington, sollicitant du Conseil qu'il ordonne l'ouverture et le prolongement de la rue du Port.

Cette pétition est renvoyée au comité des améliorations.

Une pétition de H. B. Keils et James A Reed, sollicitant la remise d'une amende.

Sur motion, cette pétition reste déposée sur le bureau.

Sur motion de M. Duvigneaud et après dispensation des règles,

Résolu que le maire est autorisé à tirer sur le trésorier un mandat en faveur de Mr. J. Bayon, de la somme de cent cinquante piastres ($150) pour frais de l'impression de 300 bons ordonnés par le conseil de cette municipalité.

Sur motion de M. Marigny, et après dispensation des règles,

Résolu que les assemblées de ce conseil auront lieu dorénavant tous les mercredis à 4 heures de l'après-midi.

Résolu que toute ordonnance à ce contraire soit et demeure rappelée.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à mercredi prochain, 7 décembre 1836, à 4½ heures de l'après midi.

Pour copie conforme.

J. B. S. ST. AMAND—Secrétaire.

(Communiqué)

L'attention des autorités de la 3me. Municipalité est appelée sur le mauvais état de la banquette de la rue Moreau, à partir de l'Esplanade à la rue des Français. Les briques enlevées depuis quatre mois, n'ont point encore été remises, ce qui rend le passage impraticable dans des temps pluvieux.

2 déc—4 **Plusieurs Payeurs de Taxes.**

DERNIERES DATES.

Boston.....	19 nov	Tampico.....	18 oct.
New York.....	21 nov	Mexico.....	15 oct.
Philadelphie....	22 nov	Londres.....	15 oct.
Baltimore.....	22 nov	Liverpool.....	16 oct.
Washington....	16 nov	Paris	15 oct.
Charleston.....	22 nov	Havre	16 oct.
Havane.....	10 nov	Bordeaux.....	12 oct.

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON HIER.

90 balles Mississipi.....15 1/2
140 do District de l'Ouest.....13 3/4

2 déc

230

ETAT DU COTON

Existences sur place et à bord de nav jusqu'au 30 novembre.....	112,635 balles
Importations d'hier,	3961 "
	116,596 "
Exporté hier.....	2,364 "
Existences en mains et à bord dé nav.	114,232 "

Théâtre St. Charles.

Dernier début de Madame Shaw.

Première soirée des FRERES GRECS.

Ce soir, vendredi, 2 déc. le spectacle commencera par la tragédie de

KING LEAR.

King Lear,..... Mr. Barton
Cordelia,..... Mrs Shaw

Suivie d'une grande ouverture de Der Freischutz.

Le spectacle sera terminé par les tours de force

Des frères Grecs:

Les deux hommes les plus extraordinaires du siècle pour la *force, l'adresse et l'agilité*. A la Havane on les a reconnus comme décédé(tant supérieurs à tous ceux que l'on avait vus avant eux. Ils donneront la représentation exacte des tours de force et d'adresse que représentent les dessins exposés à l'Arcade de Bank et à la Bourse.

Le public est prévenu que Madame DRAKE est engagée pour quelques soirées et fera sa première apparition samedi, dans la pièce intitulée Hunchback.

Incessamment Opéra de "La Cenerontola."

☞ Les personnes qui ont retenu des loges pour l'opéra italien, sont priées de venir prendre leurs billets au Bureau de Location.

Théâtre Américain.

Cinquième début de Mme. Shaw: elle paraîtra ce soir dans le caractère de Romeo.

Premier début de M. LEWIS.

Ce soir, vendredi, 2 décembre, la tragédie de Shakespeare de

ROMEO & JULIETTE.

Romeo.....Mde Lewis.
Juliette.....Mlle Russell

Suivi d'un Pas de Deux par M. et Mde. Bennie.

Après quoi Mde. Lewis, accompagnée par M Bennie paraîtront dans la danse célèbre de la Juive.

Le spectacle commencera par le vaudeville, intitulé

CATCHING AN HEIRESS.

SALLE D'ORLEANS.

MESSIEURS les commissaires des Bals de Société, sont priés de se réunir dans la dite salle, vendredi soir, à 6 heures.

Par ordre.

30 nov E. BERTUS.

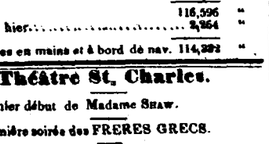

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex-Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de famille qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Byon, rue Saint Louis, No. 150.

2 déc—4m

J & L GIRARD.

ont transporté leur magasin de la rue St. Louis à la rue Conti. 29 nov...c

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dépêché.

Uoel Emblem, Carp, St. Jago, (Esp.) capi

Arrivé.

Navire Talma, Dillingham, de Bordeaux.
Navire Cecilia, Rabot, de Nantes.
Barque Angosa, Plumet, de New York.
Bat à vap Bayou Boeuf, Laurent, du Bayou Boeuf.
Bat à vap Milton Rouge, de Milton Rouge.
Au Bassin-barge No. 2, de Carrington.
Bateau à vapeur Atalanta, Staley, de Cincinnati, avec pois, pommes, beurre, farine, whiskey, et 3 chevaux, &c.
Bateau à vapeur Caspian, Windle, de Natchitoches, avec du coton.
Bat à vap Tennessean, Smith, de Smithville, avec du coton.
Bat à vap George Washington, Combs, de Louisville, avec farine, coton, tabac, etc.

POUR ALEXANDRIE, Natchitoches, Red River, voie de Cave et de Bayou Rivière, et tous les Ports intermédiaires—Le bateau à vapeur neuf, et bon marcheur TECHE, capitaine J D Parker, partira pour les endroits ci dessus, ce soir, à 4 heures. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis la rue Bienville, ou à KIMBALL & FOMROY, 2 déc 6, Levée de devant

Pour Louisville et Cincinnati—Le bateau à vapeur GEORGE WASHINGTON, capitaine Joseph Coombs, ayant la plus grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à PERKS & HALL, 2 Front Levee. 2 déc

POUR LA MOBILE—Le bon bateau à vapeur Siam capitaine Massey, se trouvant dans le fleuve entre les rues de la Douane et Bienville, partira pour le port ci dessus ventredi prochain à 4 heures de l'après midi, pour frêt s'adresser au capitaine à bord ou à, EASTMAN ET FRERE, 1 dec Vieille Levée No 30.

Pour Liverpool—La barque A1 HERCULES, capit Marks, ayant une partie de son chargement engagé sera expédié sans délai. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis l'Hotel de la Monnoie ou à JAMES REED & Co. 2 dec rue Royale no 35.

Pour New York—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en chargement, et il sera expédié sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOKS, 2 dec rue du Camp no 51.

A VENDRE—Le beau brick de guerre LATONA, construit à Philadelphie, du port de 353 3/95 tonneaux, il a un grand pont et il est percé pour 20 canons, il se trouve à bord 4 pièces de 18; il est bien muni sous tous les rapports, et il a été dernièrement doublé en cuivre. C'est un bâtiment de mer et bon marcheur. Il doit arriver de la Havane vers le 15 courant Pour plus amples détails, s'adresser à R. GRONING & Co. 2 déc

POUR SISAL—La goelette Espagnole MINERVA, sera expédiée pour le port ci-dessus, positivement le 2 décembre. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la place d'armes, ou à S. FERNANDEZ, 1 déc—2 100, Vieille Levée.

☞ Le navire Macedonia, du Havre, est en déchargement audessous du railroad. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis et venir immédiatement recevoir leurs marchandises. 2 dec

☞ La barque Josephine, venant de Philadelphie, est maintenant en déchargement vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de recevoir leurs marchandises, et tous colis qui ne seront point enlevés ajourd'hui, dans les premières quatre heures de l'après midi, seront envoyés au magasin 2 dec

EXHIBITION—MM. Richardson & Watson Eminent respectueusement l'attention des dames sur la collection d'une centaine de tableaux peints à l'huile et dont la variété consiste en faits historiques, paysages et de sujets nouveaux, principalement exécutés par eux. Tous ces tableaux sont richement encadrés et seront classés d'après la manière ordinaire des ouvrages. Les billets sont à $10 chaque; on peut s'en procurer dans les appartemens de la Bourse des Négocians, rue Royale.

L'entrée est gratis.

N. B. MM R. & W. sont prêts à exécuter tous les ordres qu'on pourra leur donner dans le département de leur art, tels que portraits, miniatures, etc et paysages 2 dec—6

ARTICLES MILITAIRES.

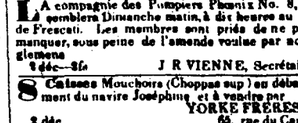

RECU par les derniers arrivages d'Europe, et à vendre par le soussigné: Un grand assortiment d'articles militaires et autres, comme chapeaux, shakos, plumes, gibernes, épaulettes, aiguillettes, fourragères, dragonnes, pompons, galons, franges, cordons, broderies en or, argent, soie, laine et en Si, cailets et parements brodés en or, fins pour chirurgien; sabres; épées, nouvelle mode, de toute beauté; cintarons pour les dites; briquets, fins de commerce, fourreaux de baïonnettes, lames de fleurets, de montés, masques mailles, sandales, gants d'armes, garnitures pour costumes de bal, fil d'or et d'argent, cantilles, velour et rubans de velour, en soie, etc.

C. F. SEILIGER,
Rue de Chartres. No. 156, en face de la Banque des Améliorations. 2 déc—3

AVIS
Compagnie de Banque et Chemin de Fer d'Atchafalaya—N. Orléans, 2 Déc. 1836.

LES actionnaires au fond capital de cette compagnie sont prévenus que le neuvième versement de $5 par action sera dû et payable au bureau de la Banque, rue du Camp, no. 39, lundi 5 Décembre prochain. Les livres de transfert seront fermés jusqu'au 9 courant.

2 déc ROBT. G. DIXON, caissier.

MR. ISIDORE, Coiffeur de Paris, de retour en cette ville, offre respectueusement d'employer ses talents d'artiste pour faire des élèves pour la coiffure, à des prix très modérés, et il espère que les Dames qui l'honoreront de leur confiance n'auront qu'à se louer de son zèle. Sa demeure est chez Mr. Fourmer, rue de Chartres, près la Bourse, No. 141.

2 déc—4

EN débarquement du navire Salem, venant du Havre, et à vendre par le soussigné:
Eau de vie de Dantzick et Liqueurs assorties, 1ère qualité.
E. L. BERNARD,
2 déc 117, rue Royale.

ATTENTION!!

LA compagnie des Pompiers Phœnix No. 8, s'assemblera Dimanche matin, à dix heures au local de Freycati. Les membres sont priés de ne pas manquer, sous peine de l'amende voulue par nos réglemens

2 déc—2fo J R VIENNE, Secrétaire.

8 Caisses Mouchoirs (Choppas sup) en débarquement du navire Joséphine, et à vendre par YORKE FRERES, 2 déc 65, rue du Camp.

DRAYS, Charrettes, &c—En débarquement du navire Joséphine, venant de Philadelphie, des drays, charrettes, brouettes, tombreaux, etc. et à vendre par LINCOLN & MAYNARD, 2 dec 34, rue Poydras.

MDE. St. Clair, reconnaissante des encouragemens qu'elle a reçus dans sa carrière libérale à la Nouvelle Orléans, revient avec l'espoir que le public continuera de lui témoigner la même intérêt dans sa nouvelle profession: elle donne des leçons de chant et de piano, rue St. Pierre entre Bourgogne et Rempart. 2 déc—4

TRAITES sur Philadelphie et New York, à vendre par SAMUEL THOMPSON & Co. 2 dec rue du Camp no 53

MARCHANDISES Sèches—Quelques caisses marchandises sèches très riches et de nouveau genre, en débarquement du navire Nashville et à vendre par 2 dec ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres

BOIS & CHARBON—1500 cordes de bois de chêne rouge; 1500 do bois gras; 500 barils charbon de bois, à vendre par le soussigné.
P. COMMAGERE,
Faubourg Saulet, encognure Calliope et Apollon. 2 dec—3

A VENDRE—Deux bons sujets. ELEANOR, négresse âgée de 35 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et bon sujet, garantie sans défaut.
HENRY, nègre âgé de 17 ans, garanti sans défaut; ils sont tous deux créoles du pays.
Conditions: moitié comptant, la balance à six mois en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. S'adresser rue Bienville, no 154. 2 dec—4

DISSOLUTION de Société—La société existant sous la raison Vidal & Longis, est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour. 2 dec

LES soussignés ayant formé une société sous la raison de commerce Pinsean & Longis continueront leur commerce respectif; leur domicile est rue St. Louis, no 65.
H. PINSEAN,
2 dec F. LONGIS.

MAIS—100 spes maïs, en bon état, en débarquement et à vendre par PERKS & HALL, 2 Front Levee. 2 dec

BLANC de Baleine—300 caisses blanc de baleine de New Bedford, reçus et à vendre par 2 dec PERKS & HALL, 2 Front Levée.

EAU DE VIE, Genièvre, &c—30 demi pipes
20 barils eau de vie ancienne,
10 pipes genièvre de Hollande,
50 barils genièvre américain,
10 quart barriques vin nancent
20 do do Sherry
4 pipes et 10 quart barriques vieux vin Madère, 40 quart barriques de Marseilles
10 do vin de Porto
10 do imitation
120 paniers vin de Champagne, marque supérieure
100 do do à 2 douzaines, reçus et à vendre par
2 dec I DERRY, 40 Vieille Levée.

Succession de Dominique Bruce.

Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Dominique Bruce, de présenter leurs comptes, et tous ceux qui doivent à la dite succession sont priés de venir solder avec le soussigné, au bureau de Mr. W. Hoffman, Exchange Place. 2 dec—3

VENTES
PAR LE REGISTRE DES TESTAMENTS.

☞ Pour les conditions de vente, voir la quatrième page.

SUCCESSION GARCIA, h. c. 1—Vente par le Régistre des Testaments—Vendredi, le deuxième jour du mois de Décembre 1836, à midi, à la Bourse, encognure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Pierre Garcia, homme de couleur libre, et pour compte de la communauté qui a existé entre le dit défunt et sa veuve Mercelite Barthé, la propriété foncière, savoir:

Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, rue Bergeronne entre les rues Girod et Hevia, ayant trente pieds de face à la dite rue Bergeronne, sur cent six pieds de profondeur, mesure française, avec une maison basse, briquetée entre poteaux, cuisine en bois et autres dépendances attenant d'un côté à la propriété de Fauchette Bernard, et de l'autre à celle des héritiers de Jean Louis Beaulieu.

Conditions: Payable un quart comptant, et les trois autres quarts à un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur la propriété: Il est expressément stipulé que possession ne sera donnée à l'acquéreur que le premier Janvier mi huit cent trente sept, et que l'acquéreur néanmoins sera tenu de remplir les conditions de la vente à partir du jour de l'adjudication.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testaments.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Theod. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 31 oct

DEMAIN SAMEDI,
Aura lieu, à l'Arcade de Banks, à 4 heures de l'après midi, le tirage de la

LOTERIE
Des Ecoles Gratuites.

Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane,
Au profit de la Société des Ecoles de Orachita,
APPROUVÉ LE 31 MARS 1833.

Classe No. 1, pour 1836.
Sera